

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 14 décembre 2023

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Hélène CASTA en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI		Oui	Oui	Monsieur Marc DINI
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU		Oui	Oui	Monsieur François BERGNA
Emilie VALETTE		Oui	Oui	Monsieur Emmanuel DJAKOVIC
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE		Oui	Non	
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2023 ;
2. Suppression et création du poste d'agent polyvalent du service EEJS à temps non complet ;
3. Création du poste d'agent polyvalent du service technique ;
4. Décision modificative n°4, concernant le budget Eau et Assainissement ;
5. Modalités de recrutements des agents recenseurs ;
6. Plan de financement de l'achat de matériel informatique de l'école, demande de subvention au titre de la DETR ;
7. Plan de financement de la maîtrise d'œuvre de la rénovation de Notre-Dame de Lure, demande de subvention au titre du FNADT et auprès de la DRAC ;
8. Attribution du marché d'installation de caméras de vidéoprotection ;

Après énoncé de l'ordre du jour, Madame le Maire propose le rajout de deux délibérations non prévues à l'ordre du jour initial, à savoir le vote de deux décisions modificatives sur le budget principal, concernant les charges de personnels.

Vote du conseil pour cet ajout :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Ajout à l'ordre du jour des sujets suivants :

9. Décision modificative n°5, concernant le budget principal ;
10. Décision modificative n°6, concernant le budget principal ;

Madame le Maire informe le conseil de l'arrivée du docteur Catharina VIEIRA et sa famille sur la commune, ainsi son intégration prochaine au sein de la maison de santé.

Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 31 octobre 2023

Madame Sylvie MATHIEU soulève plusieurs anomalies sur le procès-verbal du précédent conseil :

- Page 4 : Monsieur VUILQUE n'a pas dit « *De plus, il serait préférable de mettre une tarification semestrielle pour que le coût de fin d'année soit trop élevé* » mais plutôt « *...pour que le cout de fin d'année **ne** soit pas trop élevé* »
- Page 6 : Concernant le débat sur le transfert de l'eau, Madame MATHIEU n'a pas dit « *Le débat de ce jour est dû à un manque de débat en conseil communautaire* » mais plutôt « *...à un manque de débat en conseil **municipal*** ».
- Page 7 : Concernant la discussion sur les chiens de troupeaux, Monsieur VUILQUE n'a pas dit « *Cela serait bien d'évaluer d'ici un an ou six pour voir si l'arrêté marche* » mais plutôt « *Cela serait bien d'évaluer d'ici **six mois ou un an...*** »
- Page 7 : Concernant la discussion sur les cours de Tennis, Madame MATHIEU précise que les cours de décembre à mars, n'ont pas seulement diminué mais ont été **complètement annulés**.

Patricia PAUL : Il a été constaté que le court continuait d'être éclairé durant la nuit. C'est à vérifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 2 - Suppression et recréation du poste d'agent polyvalent du service EEJS à temps non complet

Madame le Maire rappelle les divers changements au sein du service EEJS (Enfance Éducation Jeunesse et Sport), notamment l'augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un agent au cours de ces dernières années.

Ainsi, dans l'optique de régulariser cette situation, il est donc proposé de supprimer son poste et d'en recréer un, adaptés aux horaires réellement effectués.

Le CST (Comité Social Territorial), après saisine, s'est prononcé en faveur de ce changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 3 - Création du poste d'agent polyvalent du service technique

Madame le Maire rappelle qu'un agent du service technique qui se trouve dans nos effectifs est détaché de la commune de Reillanne depuis février 2023. Du fait que les élus soient satisfaits de son travail, il est proposé au conseil de créer un poste au sein du service technique afin de l'intégrer définitivement dans nos effectifs.

Par ailleurs, cet agent est conventionné avec le SDIS et fait parti des effectifs sapeurs-pompiers de la caserne communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 4 - Décision modificative n°4, concernant le budget Eau et Assainissement

François BERGNA : La redevance pour la collecte domestique, ainsi que la redevance pour la pollution domestique, ont augmenté cette année. Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative pour permettre d'avoir les crédits nécessaires à leur paiement.

Par ailleurs, le fait que la budgétisation initiale soit un peu inférieure à ce qui est réalisé, est également due à une augmentation de la consommation d'eau en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 5 - Modalités du recrutement des agents recenseurs

Madame le Maire explique que la commune va devoir procéder au recensement de sa population en 2024. C'est pourquoi la mairie va recruter 4 agents recenseurs, et que le conseil doit par une délibération, fixer les modalités de recrutement de ces agents ainsi que leur rémunération.

A noter qu'il y a déjà eu des réunions avec les référents départementaux à ce sujet.

La grille de tarification qui est présentée aux membres du conseil, s'est construite à l'aide des référentiels de l'INSEE, ainsi qu'à l'aide des tarifications appliquées par les communes voisines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 6 - Plan de financement de l'achat de matériel informatique de l'école, demande de subvention au titre de la DETR

Madame le Maire présente les besoins de l'école en matière d'outils informatiques.

Patricia PAUL : Une étude a été portée par le CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) de Digne-les-Bains concernant l'informatisation de l'école. Les élèves ne peuvent pas travailler avec du matériel informatique vétuste.

Nous nous sommes basés sur cette étude du CRDP pour établir un plan de financement et ainsi demander une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour financer ce projet. C'est une belle opportunité pour les enfants et les professeurs.

Présentation du plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 7 - Plan de financement de la maîtrise d'œuvre de la rénovation de Notre-Dame de Lure, demande de subvention au titre du FNADT et auprès de la DRAC

Monsieur Serge MÉOLA rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation de Notre-Dame de Lure a été attribué le 04 septembre dernier à l'*Atelier KUNTZ-LEFEVRE*.

Patricia PAUL : Nous avons déposé un dossier de subvention au titre du *contrat départemental de solidarité territoriale* pour le financement des travaux.

Du fait que ce soit un bâtiment classé, le projet est plus difficile à conduire, notamment sur la recherche de financement. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) s'est engagée pour nous aider à piloter ce chantier.

Serge MÉOLA : La fondation du patrimoine m'a contacté pour le projet « *Mission Stéphane BERN* », c'est en bonne voie pour que nous soyons sélectionnés.

Patricia PAUL : Je tiens à remercier l'association « *Sauvegarde de l'abbaye Notre-Dame de Lure* » pour leur engagement et leur aide.

Ce projet est quelque chose qui est précieux pour les habitants de la commune et il se lance enfin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 8 – Attribution du marché d'installation de caméras de vidéoprotection

Madame le Maire, explique les motifs justifiant l'installation de caméras, notamment la hausse des cambriolages dans les communes voisines et sur le territoire communal.

De plus, la commune a reçu l'autorisation préfectorale à ce sujet, qui sera financé à 80% par l'Etat via le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Patricia PAUL : J'en appelle à la vigilance de la part de nos concitoyens. En effet, nous avons constaté une hausse des cambriolages sur notre commune et au sein des communes alentours. Il faut vraiment faire attention.

Une réunion de crise s'est d'ailleurs faite avec le commandant de la Gendarmerie à Forcalquier.

Les caméras seront installées aux axes d'entrée et de sortie du village, non dans le cœur même. Cela permettra de couvrir le territoire et de résoudre certains problèmes.

L'installation sera probablement effectuée au 1^{er} trimestre 2024.

Patricia PAUL : Je rappelle que le matériel de réception des images sera installé dans la mairie et que ce sont le procureur et les gendarmes qui pourront visualiser ces images.

De plus, l'accès à ce matériel se fait via un code et chaque accès est enregistré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Sylvie MATHIEU : Ce sujet mérite de plus amples discussions. Je suis contre même si je vote pour dans ce cas. Le problème des incivilités se règle en amont, par des politiques sociales, et non par des caméras. Ça aide à réprimer mais ça ne résout pas le problème en soit.

Hélène CASTA : Nous ne pouvons pas régler ce problème en amont au niveau de la commune.

Sylvie MATHIEU : Tout à fait.

Patricia PAUL : Il a été décidé en communauté de communes de mutualiser les agents de la police municipale de Forcalquier avec les autres communes plus petites.

Par ailleurs je pense que la population est en train de changer. Nous avons de plus en plus de troubles à l'ordre public. Il y a des jeunes qui dégradent ça arrive aussi ailleurs, mais il y a aussi autre chose en ce moment.

Il y a une arrivée de plusieurs personnes qui posent problèmes.

Serge MÉOLA : C'est ce qui se passe plus globalement, au niveau national.

Point 9 – Décision modificative n°5, concernant le budget principal

François BERGNA : Ces deux DM ne sont que des opérations de compte à compte. Nous tiendrons compte de ces augmentations lors de la préparation du budget 2024. Elles sont dues à de nombreux arrêts maladies qui impactent in fine la masse salariale.

Serge MÉOLA : Ce ne sont que des écritures comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 10 – Décision modificative n°6, concernant le budget principal

Ce sont les mêmes motifs que la DM n°5. Le vote de cette DM s'est fait directement à la suite de la précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Questions Diverses

1 – Les ZADER : Zones d'Accélération Des Énergies Renouvelables

Sylvie MATHIEU : Qu'en est-il du vote de ces zones ? Les communes doivent voter pour ces zones sans être obligées de les mettre en place.

Patricia PAUL : Nous, la majorité, nous ne voterons pas pour ces zones. Il n'y aura pas d'éoliennes ou de parcs photovoltaïques sur la commune. Sous notre mandature c'est hors de question.

Je ne dis pas ça pour incriminer mon collègue maire d'à côté. Par ailleurs, ce que l'on reçoit de certains particuliers est faux : il n'y a pas de parc photovoltaïque sur la montagne de Lure.

Sylvie MATHIEU : Oui je suis d'accord, nous sommes d'ailleurs pour voter pour des restrictions à ce sujet. Toutefois je ne suis pas certaines que nous puissions ne pas les voter.

Emmanuel DJAKOVIC : Le PLU ne prévoit aucun parc photovoltaïque ou éolien. Ces zones concernent les communes sans PLU. Nous c'est le PLU qui est prioritaire, qui fait foi.

2 – La vente de la « Sauvagine »

Patricia PAUL : Cette vente est une bonne nouvelle. Il va falloir se décider au prochain conseil de ce que l'on fait de cette zone.

De plus, l'établissement va être refait pour être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Emmanuel DJAKOVIC : Il n'y a plus de permis de construire qui sont accordés sur la Montagne de Lure, seuls les édifices déjà présents sont rénovables. Se détacher des biens sur cette zone est donc à réfléchir.

Hélène CASTA : Ce bien est un réel atout pour notre commune.

3 – Les chiens de troupeaux

Patricia PAUL : Je souhaite revenir sur ce sujet car nous avons reçu plusieurs mails à ce sujet, de la part du collectif de défense contre les chiens de troupeaux. Nous nous sommes aperçus que certaines personnes, autre que les agriculteurs, possèdent aussi des bergers d'Anatolie.

Un arrêté a été pris et a été validé par la préfecture.

De plus, j'ai reçu de nouveau Monsieur SABINEN pour continuer à travailler ensemble à ce sujet, ainsi que d'autres villageois qui possèdent des chiens de cette race.

Fin de séance : 18h45

QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

1) L'assurance du matériel informatique de l'école

Monsieur X : Comment est assuré la maintenance du matériel informatique de l'école ?

Patricia PAUL : C'est un prestataire externe avec qui nous travaillons déjà en mairie qui s'en chargera.

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 19 décembre 2023.

Le Maire, *Madame Patricia PAUL*



